

SIEA DES DEUX RIVES
PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL
DU LUNDI 19 MAI 2025 à 18h15



ORDRE DU JOUR

- Approbation compte rendu de séance du 17 février 2025
- Délibération : Convention SATESE avec le département de la Gironde
- Délibération : Convention assistance technique avec le département de la Gironde – RPOQS
- Délibération : Exonération pénalités de retard marché « renouvellement du réseau public d'eau potable commune Porte de Benaugue – du bourg à berneuilh »
- Délibération : DM1 budget eau potable pour travaux de réhabilitation par chemisage de l'ensemble des tubes aciers de la chambre de pompage sur le forage de Podensac
- Informations diverses
- Questions diverses

Monsieur Didier AUDOIT constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h15.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Marilyns DEJOUA (Podensac) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE

Les membres présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 15, il a été décidé de procéder conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Jean-Luc DEGUDE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté. Assistait également à cette séance Flavie REMAUT (SIEA des 2 rives).

Le compte rendu de la séance du 17 février 2025 est validé à l'unanimité.

Monsieur le président Didier AUDOIT rappelle que les projets des délibérations ont été envoyés préalablement à la réunion afin que chacun puisse en prendre connaissance. L'ensemble des élus (titulaires et suppléants) a été convié à une réunion préparatoire au comité syndical afin de présenter l'ensemble des points à l'ordre du jour. Cette réunion a eu lieu en amont du comité syndical à 17h30. A cette occasion Séverine FOURCADE assistante administrative et comptable a été présentée aux membres du comité.

DELIBERATIONS

Monsieur le Président présente les conventions avec le département pour le SATESE et les RPQS. Il procède ensuite à la lecture des délibérations 17 et 18 et les soumet au vote.

Délibération 17-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 19 mai, à 18h15, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Marilys DEJOUA (Podensac) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEGUDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (12 présents hors représentant CDC et 2 procurations)

17-2025_ Convention SATESE avec le département de la Gironde

Dans la continuité du XIème Programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne 2019/2024, le XIIème Programme pour la période 2025/2030, confié au Département une mission d'assistance technique aux collectivités.

Il est proposé de renouveler la convention relative aux missions d'assistance technique réalisées par le Département dans le domaine de l'assainissement collectif pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030.

La participation forfaitaire annuelle financière du SIEA des 2 rives est fixée à 0.52€ par habitant des communes assainies (plafonné à 1210€/ station d'épuration).

Le montant de la participation financière s'élève donc pour 2025 à 5 416.24€ (annexe 2) dont la répartition est la suivante :

Nom du système d'assainissement	Communes assainies	Nombre d'habitants/communes	Coût réel	Retenu
BEGUEY	Laroque	291	151,32 €	151,32 €
	Béguey	1 267	658,84 €	658,84 €
CADILLAC	Cadillac	2 754	1 432,08 €	1 210,00 €
CARDAN	Cardan	516	268,32 €	268,32 €
CERONS	Cérons	2 169	1 127,88 €	1 127,88 €
PODENSAC	Virelade	1 135	590,20 €	1 210,00 €
	Podensac	3 350	1 742,00 €	
RIONS 2	Rions	1 519	789,88 €	789,88 €
Total retenu				5 416,24 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'accepter de renouveler la mission du SATESE
- D'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- Dit que les crédits sont prévus au budget (article 618)

Délibération 18-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 19 mai, à 18h15, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Marilys DEJOUA (Podensac) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEGUDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
 Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
 Suffrages exprimés : 15 (13 présents et 2 procurations)

18-2025_ Convention assistance technique avec le département de la Gironde – élaboration RPQS eau et assainissement

Le département de la Gironde propose des offres de service de l'assistance technique dans le domaine de l'eau et l'assainissement (élaboration des rapports annuel sur le prix et la qualité de service eau et assainissement collectif, visite des ouvrages, suivi annuel des engagements contractuels, négociation d'avenants, accompagnement renouvellement contrat de délégation...)

Il est proposé de renouveler la convention relative aux missions d'assistance technique réalisées par le Département pour la période 2025/2030.

Le SIEA des 2 RIVES utilise cette offre de service du département uniquement pour la partie « élaboration des rapports annuel sur le prix et la qualité de service eau et assainissement » (RPQS).

La participation forfaitaire annuelle financière du SIEA des 2 rives est fixée à 0.18€ (tranche habitants du territoire > 10000 habitants)

Le montant de la participation financière s'élève donc pour 2025 à 4580€ (annexe 2) dont la répartition est la suivante :

Nature de l'Assistance Technique EAU POTABLE	Nombre habitants du territoire MO	Montant €/habitant	Montant/Plafond mission
Elaboration du ou des Rapport(s) annuel sur le Prix et la Qualité du Service	14 172	0,18 €	2 290 €
TOTAL AT Gestion du Service Public d'Eau Potable 2025			2 290 €

Nature de l'Assistance Technique ASSAINISSEMENT	Nombre habitants du territoire MO	Montant €/habitant	Montant/Plafond mission
Elaboration du ou des Rapport(s) annuel sur le Prix et la Qualité du Service	14 172	0,18 €	2 290
TOTAL AT Gestion du Service Public Assainissement 2025			2 290 €

Convention 2025	
Montant Service Public d'Eau Potable :	2 290 €
Montant Service Public d'Assainissement :	2 290 €
Montant Total de l'Assistance Technique GSP EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :	4 580 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'accepter de renouveler la convention pour la partie « élaboration des rapports annuel sur le prix et la qualité de service eau et assainissement »
- D'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- Dit que les crédits sont prévus au budget (article 618)

Monsieur le Président rappelle le déroulé du marché et présente les pénalités qui pourraient être appliquées. Considérant l'économie financière réalisée par le SIEA des 2 RIVES au titre de l'exécution de ce marché et que l'entreprise ne peut pas porter la responsabilité d'un non-respect du délai contractuel d'exécution résultant d'adaptations demandées par le maître d'ouvrage, le président propose l'exonération des pénalités.

Il procède ensuite à la lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération 19-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 19 mai, à 18h15, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Marilys DEJOUA (Podensac) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEGUDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
 Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
 Suffrages exprimés : 14 (12 présents hors représentant CDC et 2 procurations)

19-2025_ Exonération pénalités de retard marché « renouvellement du réseau public d'eau potable commune Porte de Benauges – du bourg à berneuilh »

Vu le marché « renouvellement du réseau public d'eau potable commune Porte de Benauges – du bourg à berneuilh » attribué à LAGES et fils SARL notifié le 10/09/2024 pour un montant de 155 159,60 euros HT, avec un ordre de service de démarrage des travaux en date du 21/10/2024 pour 1.5 mois soit une date de fin au 06/12/2024.
 Vu le procès-verbal de réception des travaux au 10/04/2025 avec une date retenue pour l'achèvement des travaux au 28/03/2025, soit 112 jours de retard.

Considérant le montant des pénalités applicables pour les 112 jours de retard soit 5 792,63 € (CCAG travaux article 19.2.3) représentant 3,7 % du montant initial HT du marché (155 159,60 € HT).

Considérant les éléments contextuels suivants relatifs à l'exécution du marché :

Suite aux sondages et investigations complémentaires effectués par l'entreprise dans le cadre de la préparation de chantier, le SIEA des 2 Rives a demandé des adaptations concernant le mode d'installation de la conduite.

Ces adaptations, acceptées sans contrepartie par l'entreprise, ont facilité la continuité de service et permis une diminution des contraintes de circulation des usagers.

Elles ont également entraîné une diminution du montant dû au titre du marché au bénéfice du SIEA des 2 Rives

A contrario, la diminution des cadences de pose engendrées par ces adaptations a pénalisé l'entreprise et ne lui a pas permis de tenir le délai contractuel d'exécution du marché.

Considérant l'économie financière réalisée par le SIEA des 2 RIVES au titre de l'exécution de ce marché (montant dû de 147 977,05 €HT pour un montant de marché initial de 155 159,60 € HT hors variation de prix).

Considérant que l'entreprise ne peut pas porter la responsabilité d'un non-respect du délai contractuel d'exécution résultant d'adaptations demandées par le maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de renoncer à l'application des pénalités de retard à la société LAGES dans le cadre de l'exécution du marché
- d'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision

Didier AUDOIT et Flavie REMAUT précisent que le syndicat a procédé au contrôle décennal réglementaire de plusieurs de ses forages destinés à l'alimentation humaine.

Le diagnostic du forage de Podensac (mars 2025) qui alimente les communes de Podensac et Virelade, présente une dégradation avec perforation du tubage acier du forage.

Des travaux conséquents de réhabilitation par chemisage de l'ensemble des tubes acier par des éléments en acier inoxydable de la chambre de pompage (282m) vont devoir être réalisés sur cet ouvrage.

Pour cela le syndicat va devoir prendre une décision modificative au budget pour lancer une consultation des entreprises afin de pouvoir exécuter ces travaux.

Le forage de Podensac a dû être mis à l'arrêt. Afin de garantir la continuité de service et la distribution d'eau potable les communes de Podensac et Virelade sont alimentées depuis la commune de Cérons. Ce changement transitoire entraîne des baisses de pression dans certains quartiers.

Conscients de la gêne occasionnée par cette situation, le syndicat met tout en œuvre avec le délégataire AGUR pour une solution transitoire plus satisfaisante pour l'été (des travaux complémentaires auront lieu début juin)

Le souhait du syndicat est de pouvoir réaliser les travaux définitifs de réhabilitation complète du tubage du forage dans le courant du dernier trimestre 2025.

Jean-Luc DEGUDE et Jérôme TAINGUY demande quel sera l'impact du rechemisage sur la réduction du diamètre de l'ouvrage.

Flavie REMAUT précise que les tubes aciers sur la 1ere section en 13 pouces^{3/8} seront remplacés par des tubes en acier inox de diamètre 10 pouces^{3/4} (pour mémoire 1 pouce = 25.4 mm).

Les autres tubes acier de diamètre 9 pouces^{5/8} seront remplacés par des tubes en acier inox de diamètre 6 pouces^{5/8}. Ces 2 séries de tubes devront être raccordés par un cône de réduction.

Ces modifications permettront de préserver la capacité de production du forage (100m³/h) avec le maintien de la colonne et de la pompe d'exploitation actuelle de diamètre 8 pouces au droit des tubes 10 pouces^{3/4}.

Le président procède ensuite à la lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération 20-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 19 mai, à 18h15, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Marilys DEJOUA (Podensac) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEGUDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13 présents et 2 procurations)

20-2025_DM N°1 au budget eau potable 70400 - OP.447 Travaux et diagnostic des forages de Lamothe 2 à Cadillac sur Garonne, Cérons Caméou, et Terrain de sports à Podensac

Suite au diagnostic d'eau potable du forage de Podensac (mars 2025), des travaux complémentaires sont nécessaires pour la réhabilitation par chemisage de l'ensemble des tubes acier de la chambre de pompage. En vue de la réalisation de ces travaux il y a lieu de procéder à l'ouverture de crédit sur l'opération 447 afin de pouvoir lancer une consultation et d'effectuer les travaux nécessaires.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 447 / AEP	Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel	400 000.00
	Total	400 000.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 453 / AEP	Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel	155 000.00
23 / 2315 / 449 / AEP	Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel	245 000.00
	Total	400 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'**unanimité**, décide d'adopter la décision modificative n°1 sur le budget eau potable 70400 et autorise le président à engager les dépenses et à signer tous les documents relatifs à ce dossier, y compris les demandes de subventions.

INFORMATIONS DIVERSES

- Récapitulatif des travaux en cours

EAU POTABLE :

- Usine traitement de la Gravette : la phase d'observation avec mise en distribution de l'eau est imminente (sous réserve des modifications automatismes, programmation, affichage en cours)
- Réhabilitation station surpression de la Mengeonne (à Rions) : quasiment terminé
Des travaux complémentaires vont être étudiés pour reprendre notamment les traversées de la bâche qui suintent

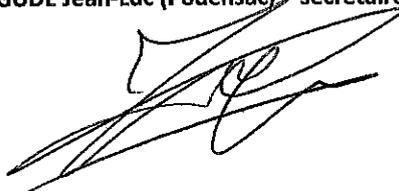
ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Réseaux pour future STEP :
Quasiment terminé sur Cérons (SOC) : pose des regards et réfectons de voirie à venir
Sur Podensac (SADE) sur le chemin rural au pied du parc Chavat
- Future station d'épuration : ouvrages de traitement génie civil quasiment terminés (il reste le bassin tampon)
Sont en cours d'étude le bâtiment et le traitement des boues (lits)

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président demande s'il y a des questions.

La séance est levée à 18h52

<p>M. AUDOIT Didier (Cadillac sur Garonne) - Président</p> 	<p>M. DEGUDE Jean-Luc (Podensac) - secrétaire de séance</p> 
---	---